



**La Banque Postale Home Loan SFH
Rapport financier semestriel
au 30 juin 2023**

INTRODUCTION

Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale de la Société est : « La Banque Postale Home Loan SFH ».

Forme juridique – Législation applicable

Société anonyme

La Société est régie par les lois et règlements en vigueur et notamment :

- les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales ;
- les dispositions applicables aux établissements de crédits spécialisés et en particulier aux sociétés de financement de l'habitat (articles L.511-1 et suivants et articles L.513-1 et suivants du Code monétaire et financier) ;
- les dispositions de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur capital des sociétés à participation publique ;
- ses statuts.

Lieu et numéro d'enregistrement – Date de constitution – Pays d'origine

La Société a été immatriculée le 26 avril 2010 au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 047 570.

Pays d'origine : France

Legal entity identifier (LEI) : 969500D5PFMTWUYSUF61

Montant du capital social

Le capital social est fixé à la somme de deux cent quarante-quatre millions (244 000 000) euros. Il est divisé en vingt-quatre millions quatre cent mille (24 400 000) actions de dix (10) euros de nominal chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Durée de la Société

La durée de la Société est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce des sociétés, sauf en cas de dissolution anticipée, ou de prorogation.

Siège social

Le Siège social de la Société est situé 115 rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06, France.

Sommaire

INTRODUCTION	2
1. PRESENTATION DE LA BANQUE POSTALE HOME LOAN SFH	4
1.1 Présentation générale de La Banque Postale Home Loan SFH	5
1.2 Cadre réglementaire	7
1.3 Politique de refinancement responsable	8
2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	10
2.1 Environnement économique et financier au premier semestre 2023	11
2.2 Evènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2023	12
2.3 Perspectives pour le second semestre 2023	13
2.4 Présentation des comptes semestriels	14
2.5 Principaux risques et incertitudes	14
3. COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2023	15
3.1 Comptes semestriels 2023	16
3.2 Annexe aux comptes	22
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2023	38
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2023	38
5. RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	39
Personne responsable du rapport financier semestriel	39
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	39
6. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	40

1.

Présentation de La Banque Postale Home Loan SFH

1.1	Présentation générale de La Banque Postale Home Loan SFH	5
1.2	Cadre réglementaire	7
1.3	Politique de refinancement responsable	8

1.1 Présentation générale de La Banque Postale Home Loan SFH

La Banque Postale Home Loan SFH⁽¹⁾, initialement créée sous la forme d'une SAS⁽²⁾, a pris la forme de Société Anonyme par décision des associés lors de l'AGE du 7 février 2013. La Banque Postale Home Loan SFH est administrée par un Conseil d'Administration composé de minimum trois administrateurs et maximum dix-huit. La Banque Postale Home Loan SFH est agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – Société de Financement de l'Habitat (SFH)⁽³⁾.

Conformément à ses statuts, La Banque Postale Home Loan SFH a pour objet de financer des prêts à l'habitat. Le refinancement de ces opérations s'appuie sur un programme de 30 milliards d'euros d'émissions d'Obligations de Financement de l'Habitat (Covered Bond) notées AAA par l'agence de notation Standard & Poor's⁽⁴⁾.

Le mécanisme consiste à émettre des Obligations de Financement de l'Habitat (sous format EMTN ou *Namens*) et de transférer le principal de ces émissions à La Banque Postale sous forme de prêts collatéralisés par un portefeuille de prêts immobiliers. Ces obligations bénéficient du privilège légal tel que défini par le Code monétaire et financier (article L.513-11). La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas de salarié. La gestion de l'activité est supportée par La Banque Postale selon un ensemble de conventions établies entre les deux sociétés. En tant que SFH, La Banque Postale Home Loan SFH a la possibilité de se refinancer auprès de la Banque centrale européenne.

Principales activités de l'Émetteur

Pour réaliser son objet social (en vertu de l'article 2 de ses statuts), La Banque Postale Home Loan SFH peut notamment exercer les activités et opérations suivantes :

- consentir à toute institution de crédit des prêts garantis par la remise, la cession ou le nantissement de créances attachées à des crédits à l'habitat⁽⁵⁾ ;
- acquérir des billets à ordre émis par toute institution de crédit⁽⁶⁾ ;
- pour le financement des prêts susmentionnés, d'émettre des obligations de financement de l'habitat bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier et de recueillir d'autres ressources dont le contrat d'émission ou de souscription mentionne ce privilège.

La Banque Postale Home Loan SFH peut également assurer le financement des activités mentionnées ci-dessus par l'émission d'obligations ou de ressources ne bénéficiant pas du privilège de l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier. Cependant, La Banque Postale Home Loan SFH n'est pas autorisée à détenir toute forme d'intérêt en capital (participations) dans toute entité.

Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont composés de prêts à l'habitat éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Les fonds de chaque émission sécurisée sont prêtés au groupe La Banque Postale sous la forme d'un prêt collatéralisé de même montant nominal et de même maturité, comportant une marge additionnelle sur l'émission. La Banque Postale Home Loan SFH n'a donc pas d'autre risque de taux d'intérêt⁽⁷⁾ que celui généré par le remplacement de ses capitaux propres.

Les actifs apportés en garantie sont soit des crédits hypothécaires (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers) soit des crédits cautionnés. Au 30 juin 2023, 100 % des crédits bénéficiant d'une caution personne morale étaient cautionnés par la société de financement « Crédit Logement ».

(1) La Banque Postale Home Loan SFH ou « LBP HL SFH » ou la « SFH » ou l'Émetteur ou la Société.

(2) Cf. glossaire en annexe 2.

(3) À l'entrée en vigueur du règlement européen *Capital Requirements Regulation* (CRR), la Société a pris le statut d'établissement de crédit spécialisé (depuis le 1^{er} janvier 2014). La Banque Postale Home Loan SFH est sous la supervision de la Banque Centrale Européenne.

(4) À la date de parution du présent document.

(5) En vertu des et conformément aux dispositions des articles L. 211-36 à L. 211-40 ou des articles L. 313-23 à L. 313-35 du Code monétaire et financier.

(6) En vertu des et conformément aux dispositions des articles L. 313-43 à L. 313-48 du Code monétaire et financier et dont l'émission a pour objet de refinancer les créances attachées à des crédits à l'habitat qui satisfont aux critères juridiques définis par l'article L. 513-29 du Code monétaire et financier.

(7) Cf. paragraphe 2 relatif au risque de taux.

Description du Groupe de l'Émetteur et de la position de l'Émetteur au sein du Groupe

Le groupe La Banque Postale est une filiale détenue à 100 %, à l'exception du prêt d'une action au Président du Conseil de Surveillance, par La Poste Groupe, qui est l'entité mère du groupe La Banque Postale (le « Groupe La Banque Postale »).

La Banque Postale Home Loan SFH (l'Émetteur) est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit français en tant que société de financement de l'habitat.

La Banque Postale est un établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et supervisé directement par la Banque centrale européenne. Son rôle consiste à assister La Banque Postale Home Loan SFH dans ses activités en qualité d'établissement support, tel que défini par la réglementation applicable aux sociétés de financement de l'habitat, notamment au sens de l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier.

Les taux indiqués dans le tableau ci-dessous sont les taux de détention du groupe La Banque Postale dans la filiale détenue. Pour le groupe CNP Assurances, il s'agit du taux de détention dans la holding.

GROUPE LA BANQUE POSTALE			
BANCASSURANCE FRANCE		BANCASSURANCE INTERNATIONAL	
La Banque Postale ⁽¹⁾		CNP Assurances Holding – International	100 %
Ma French Bank	100 %		
La Banque Postale Consumer Finance	100 %		
EasyBourse	100 %		
SOFIAP	66,00 %		
La Banque Postale Home Loan SFH ⁽²⁾	100 %		
SCI CRSF Métropole ⁽²⁾	100 %		
SCI Tertiaire Saint Romain ⁽²⁾	100 %		
CNP Assurances Holding – France	100 %		
La Banque Postale Leasing & Factoring ⁽²⁾	100 %		
BANQUE PATRIMONIALE ET GESTION D'ACTIFS		BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	
Louvre Banque Privée	100 %	La Banque Postale ⁽¹⁾	
Louvre Banque Privée Immobilier Conseil	100 %	La Banque Postale Leasing & Factoring ⁽²⁾	100 %
LBP AM	75,00 %	La Banque Postale Home Loan SFH ⁽²⁾	100 %
Tocqueville Finance SA	75,00 %	SCI CRSF Métropole ⁽²⁾	100 %
		SCI Tertiaire Saint Romain ⁽²⁾	100 %
		LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 BV	100 %
		LBP Dutch Mortgage Portfolio 2 BV	100 %
		FCT Elise 2012	95,00 %
HORS POLES			
115 K	100 %		

(1) Société mère.

(2) Entités affectées sur plusieurs métiers selon une répartition analytique.

L'organigramme présenté n'inclut pas les entités destinées à être cédées ni les entités en dessous d'un seuil de détention de 1 %.

Degré de dépendance de l'Émetteur à l'égard d'autres entités du Groupe

Le rôle du groupe La Banque Postale est d'assister La Banque Postale Home Loan SFH pour le refinancement des crédits à l'habitat d'une part et d'assurer la gestion opérationnelle d'autre part. Les relations sont encadrées par un ensemble de conventions telles que précisées dans le prospectus de base.

La Banque Postale Home Loan SFH et le groupe La Banque Postale ont conclu un contrat de crédit non confirmé intitulé « *Uncommitted Facility Agreement* » (le « Contrat de Crédit ») définissant les termes et conditions en vertu desquels l'Émetteur s'engage à utiliser le produit de l'émission des Titres pour accorder des prêts au groupe La Banque Postale pour un montant total maximum correspondant à la Limite du Programme.

Le Contrat de Crédit est garanti par le biais d'un contrat de garantie intitulé « *Collateral Security Agreement* » (le « Contrat de Garantie ») en vertu duquel le groupe La Banque Postale s'engage, en garantie de ses obligations financières, à transférer par le biais d'une remise en pleine propriété à titre de garantie au bénéfice de La Banque Postale Home Loan

SFH⁽⁸⁾, de crédits à l'habitat respectant les critères d'admissibilité prévus à l'article L. 513-29 du Code monétaire et financier, et d'autres actifs au sens du cadre légal français applicable aux sociétés de financement de l'habitat.

La Banque Postale Home Loan SFH a également conclu les contrats suivants avec le groupe La Banque Postale :

- une convention d'externalisation et de fourniture de services ;
- une convention de gestion ;
- une convention de compte ;
- une convention de remise en pleine propriété à titre de garantie ;
- un ensemble de conventions particulierisant les prestations importantes et critiques au sens des Guidelines de l'ABE (Autorité bancaire européenne - EBA).

1.2 Cadre réglementaire

La Banque Postale Home Loan SFH est un établissement de crédit spécialisé au sens de l'article L.513-1 du Code monétaire et financier qui, en cette qualité, ne peut effectuer que les opérations de banque résultant des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont propres ou de la décision d'agrément qui la concerne.

Conformément à son agrément en tant que société de financement de l'habitat, La Banque Postale Home Loan SFH « a pour objet exclusif de consentir ou de financer des prêts à l'habitat et de détenir des titres, expositions et dépôts dans les conditions définies par décret en Conseil d'État » dans les conditions définies aux articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier.

En tant qu'établissement de crédit, La Banque Postale Home Loan SFH est soumise à la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») et au respect des dispositions du Règlement européen n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (« CRR », *Capital Requirements Regulation*). La Banque Postale Home Loan SFH est exemptée du respect sur base individuelle des ratios de capital, conformément aux dispositions de l'article 7 de CRR.

En tant que société de financement à l'habitat, La Banque Postale Home Loan SFH est soumise au règlement n° 99-10 du Comité de la Réglementation Bancaire et financière et aux instructions ACPR spécifiques⁽⁹⁾ relatives au ratio de couverture, à la trésorerie à 180 jours, à l'écart de Durée de Vie Moyenne entre les passifs et les actifs, au Plan de Couverture des passifs privilégiés et à la qualité des actifs financés. Les crédits immobiliers apportés en garantie sont identifiés unitairement dans le Système d'Information.

Le 8 juillet 2022, la transposition de la directive européenne *Covered Bonds* en droit français et la nouvelle rédaction de l'article 129 du CRR sont entrées en vigueur. La directive européenne vise à uniformiser les modèles européens de *covered bonds* et à créer deux labels « obligation garantie européenne » et « obligations garantie européenne de qualité supérieure ».

Le 8 juillet 2022, l'ACPR a confirmé à La Banque Postale Home Loan SFH qu'elle respecte les conditions du label « obligations garantie européenne de qualité supérieure » décrites notamment dans l'instruction n° 2022-I-05 de l'ACPR. En conséquence, les Obligations de Financement de l'Habitat émises par La Banque Postale Home Loan SFH sous le programme EMTN à compter de cette date bénéficient de ce label.

(8) Conformément aux articles L. 211-36 et suivants du Code monétaire et financier.

(9) Instruction 2016-I-09 relative au ratio de couverture des sociétés de financement de l'habitat ; Instruction 2014-I-17 relative aux états réglementaires mentionnés à l'article 10 du règlement CRBF n° 99-10 du 9 juillet 1999 ; Instruction 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

1.3 Politique de refinancement responsable

Le groupe La Banque Postale : une raison d'être au service de la transition juste

En 2022, le groupe La Banque Postale a adopté la qualité d'entreprise à mission, faisant ainsi de son socle citoyen le moteur de sa performance au service de la transition juste. Cette décision a été entérinée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 février 2022. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec celle du groupe La Poste, devenu également entreprise à mission en juin 2021.

La Raison d'Être du groupe La Banque Postale a donc été intégrée à ses statuts :

« Parce qu'elle est née avec une vocation citoyenne, La Banque Postale est convaincue qu'il n'y a pas de création de valeur durable sans partage, pas de dynamisme économique sans vitalité des territoires, pas de développement pérenne sans respect des limites planétaires.

En proposant des services performants et accessibles, notre mission est de permettre à chacun de s'accomplir et de contribuer, par ses choix d'investissement et d'épargne, d'assurance et de consommation, à construire une société plus attentive à la planète et à ceux qui l'habitent.

Banquier et assureur engagé, nous voulons œuvrer à cette transition juste, avec tous nos clients et tous nos collaborateurs. »

La transformation du groupe La Banque Postale en entreprise à mission s'inscrit dans la continuité de son plan stratégique 2030, « la transition juste en action » et de la création de sa Direction de l'engagement citoyen en 2021. Elle constitue un véritable outil de gouvernance pour le groupe La Banque Postale, au service de la transition juste. Les trois objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans les statuts de La Banque Postale sont :

- transformer le modèle de bancassurance de la Banque Postale par la culture de l'impact environnemental, social et territorial ;
- développer et promouvoir des produits et services répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux ;
- faire progresser les meilleurs standards et les pratiques réglementaires de la bancassurance par l'exemple de l'action de la Banque Postale.

Depuis 2021, et l'annonce de son nouveau plan stratégique, le groupe La Banque Postale fait évoluer son modèle d'affaires, en réponse aux grandes tendances qui font évoluer son environnement. Ces tendances se traduisent par plusieurs défis :

- défis sociétaux (vieillesse de la population, nouvelles façons de consommer, inclusion financière, etc.) ;
- défis environnementaux (réchauffement climatique et préservation de la biodiversité) ;
- défis territoriaux (réindustrialisation des territoires, flux de population depuis les grandes villes vers les agglomérations de tailles moyennes, etc.) ;
- défis numériques (accessibilité digitale des services bancaires, maîtrise des impacts énergétiques du numérique, sécurité des données personnelles, etc.).

Ces défis sont autant d'enjeux auxquels La Banque Postale Home Loan SFH dans son ensemble et le groupe La Banque Postale sont confrontés. Donner à chacun les moyens d'agir pour la transition juste, c'est aussi donner à chacun les moyens de répondre à ces défis et aux changements qui s'opèrent dans le monde.

Émission des obligations thématiques de La Banque Postale Home Loan SFH

Afin d'assurer son activité de prêts en faveur de la transition juste, le groupe La Banque Postale peut s'appuyer sur sa politique de refinancement responsable.

En avril 2019, le groupe La Banque Postale s'est dotée d'un cadre d'émission d'obligations « vertes, sociales et durables » pour les deux entités La Banque Postale SA et La Banque Postale Home Loan SFH, lequel a été évalué de manière indépendante par Moody's ESG Solutions. Le groupe La Banque Postale est aligné avec les meilleures pratiques en matière de gestion et de reporting des montants nets levés : une approche dynamique a été adoptée et vise à ce que le montant total du portefeuille de prêts éligibles corresponde aux montants émis. Les rapports d'impacts comprennent de nombreuses informations avec notamment les méthodes, les hypothèses et les références utilisées. Les rapports sur l'allocation des fonds, les mesures d'impact des projets financés ainsi que les détails de ces émissions à thématique durable sont disponibles sur le site institutionnel du groupe La Banque Postale. Le nouveau cadre d'émission d'obligations « vertes, sociales et durables » est en vigueur depuis septembre 2023.

La Banque Postale Home Loan SFH a émis en 2022 sa première obligation sécurisée « verte », contribuant au financement de la transition énergétique d'un montant de 750 millions d'euros à 8 ans, avec un spread final de MS + 4 bps et un coupon de 1,625 %. Le carnet d'ordres a réuni 85 investisseurs avec une représentation majoritaire d'investisseurs ayant des critères ESG dans leur analyse (66 %). Le montant de souscription très élevé s'est clôturé à 3,7 milliards d'euros (un record

pour La Banque Postale et pour sa SFH), soit un ratio de souscription de 4,7 fois. Les fonds levés grâce à cette émission refinancent des prêts immobiliers résidentiels octroyés pour l'acquisition ou la construction de logements neufs en France respectant les critères stricts de la réglementation thermique en vigueur au moment du financement. 5 785 projets immobiliers sont éligibles à ce refinancement de prêts « verts » : 97,3 % des projets concernent des « nouveaux bâtiments résidentiels verts » et 2,7 % sont des « nouveaux bâtiments résidentiels verts » avec travaux complémentaires. Grâce à cette émission, Le groupe La Banque Postale participe au financement de quatre objectifs parmi les 17 Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU en 2015.

Le 31 janvier 2023, La Banque Postale Home Loan SFH a émis sa première obligation sécurisée « sociale » dédiée aux Prêts d'Accession Sociale (PAS) d'un montant de 1,25 milliard d'euros à 8 ans, avec un spread final de MS + 27 bps et un coupon de 3,0 %. Le carnet d'ordres a réuni 65 investisseurs avec également une représentation majoritaire d'investisseurs ayant des critères ESG dans leur analyse (70 %). La taille du carnet d'ordres, ayant atteint un total de 1,6 milliard d'euros à sa clôture, a permis de placer 1,25 milliard d'euros d'obligations à un prix compétitif. Les fonds levés grâce à cette émission refinancent des logements abordables et plus particulièrement des Prêts d'Accession Sociale respectant les critères tels que définis par la loi de finances de 2003. Le prêt d'accession sociale à la propriété est accordé aux foyers ayant des revenus modestes. Il doit servir à devenir propriétaire de sa résidence principale (en l'achetant ou en la faisant construire). Un montant de prêts de plus de 1,3 milliard d'euros a été identifié comme éligibles car répondant à des critères spécifiques déterminés par les revenus du ménage et la localisation du bien à financer.

2.

Rapport semestriel d'activité

2.1	Environnement économique et financier au premier semestre 2023	11
2.2	Evènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2023	12
2.3	Perspectives pour le second semestre 2023	13
2.4	Présentation des comptes semestriels	14
2.5	Principaux risques et incertitudes	14

2.1 Environnement économique et financier au premier semestre 2023

Des signes de fléchissement de l'activité économique en zone euro depuis le printemps

Le début de l'année 2023 a été marqué par une certaine résilience de l'activité économique malgré les deux chocs majeurs de 2022 (crise de l'énergie avec la guerre en Ukraine, remontée marquée et rapide des taux d'intérêt). Qu'il s'agisse des Etats-Unis ou de l'Europe, les marchés du travail ont d'ailleurs très bien résisté, les taux de chômage se maintenant à des niveaux bas en comparaison des standards historiques des différents pays. La croissance américaine au 1^{er} trimestre est ainsi restée très honorable, toujours soutenue par les créations d'emplois et la consommation. En Chine, la fin de la politique du zéro Covid a eu un effet très positif sur la demande intérieure. L'activité industrielle reste quand même hésitante. La zone euro a enregistré une légère contraction de son PIB au 1^{er} trimestre 2023, comme au 4^{ème} trimestre 2022. Les évolutions ont toutefois été très différentes entre l'Allemagne qui, pénalisée par sa dépendance au cycle industriel mondial, a enregistré un assez net recul et, à l'inverse, l'Italie (soutenue par le plan de relance européen) et l'Espagne (rattrapage post Covid-19 des services) qui ont connu des rythmes de croissance nettement plus soutenus. La France s'est située dans une position intermédiaire, avec une hausse du PIB de 0,2 %. Toutefois, comme pour les autres économies européennes, les enquêtes de conjoncture ont montré des signes de faiblesse au printemps, surtout dans l'industrie mais plus récemment pour les services aussi.

En France, le secteur du bâtiment dont l'activité avait encore bien résisté en début d'année donne des signes d'essoufflement, pâtissant d'un retournement du marché immobilier consécutif à la remontée des taux d'intérêt. Les prix des logements anciens ont amorcé une première baisse au 1^{er} trimestre depuis 2015 et les transactions dans l'ancien affichaient un repli de 9 % sur un an (données sur le cumul des ventes sur 12 mois). Par ailleurs, les ventes de logements neufs continuent à reculer alors que les mises en chantier se rapprochent de leurs points bas de la crise financière de 2008 et du milieu des années 2010. La production de crédits à l'habitat s'est ainsi nettement repliée (-27 % hors renégociations et rachats de crédits externes) à la fois pénalisée par un tassement de la demande et les contraintes liées au taux d'usure. Par ailleurs, du côté des entreprises, on observe en France une montée des défaillances (hors microentreprises), dont le niveau dépasse désormais celui qui prévalait en 2019.

Un repli de l'inflation dû essentiellement aux prix de l'énergie

Sur le front de l'inflation, la bonne nouvelle est venue des marchés de l'énergie. Les incertitudes sur la demande mondiale ont pesé sur le cours du pétrole qui en juin est revenu vers les 75 \$ le baril, contre un pic à plus de 120 \$ après le déclenchement de la guerre en Ukraine. Par ailleurs, le prix du gaz sur le marché de gros européen a poursuivi son repli entamé à l'automne 2022, entraînant dans son sillage le prix de l'électricité, grâce à une restructuration géographique de l'approvisionnement européen, à un hiver doux et des mesures volontaristes pour réduire la consommation. En juin, le prix du gaz a été en moyenne de 32,5 €/mégawatts-heure (MWh) contre un pic à 339 €/MWh fin août 2022. Les prix de l'énergie affichaient ainsi un recul sur un an en zone euro en juin contre un pic à plus de 40 % en mars 2022.

En France, le relèvement du tarif réglementé du gaz et de l'électricité en début d'année a un peu différé ces effets. La hausse des prix alimentaires reste élevée dans la zone euro mais elle tend à se tempérer sous l'effet d'une modération du coût des intrants. En revanche, hors énergie et produits alimentaires, l'inflation peine à fléchir du fait d'un rattrapage des salaires, que les entreprises ont en grande partie passer dans leurs marges jusqu'ici. Au total, l'inflation en zone euro est revenue à 5,5 % sur un an en juin (4,5 % en France) alors qu'elle avait culminé à plus de 10 % en octobre 2022.

Vers un resserrement monétaire plus marqué et des taux d'intérêt élevés pendant plus longtemps ?

Les banques centrales ont poursuivi leur resserrement monétaire au 1^{er} semestre. Même si la Réserve fédérale américaine (Fed) a marqué une pause en juin (maintenant son taux directeur dans la fourchette 5-5^{1/4} %), les discours restent empreints de fermeté. Les membres de la Fed envisagent dans leur projection un relèvement supplémentaire de 50 points de base (pb) d'ici la fin de l'année. En zone euro, la BCE a porté son taux de refinancement à 4 % en juin et le taux de dépôt à 3,5 %. L'Euribor 3 mois a ainsi atteint 3,58 % fin juin contre 2 % en moyenne en décembre dernier. La BCE a par ailleurs amorcé une réduction amplifiée de son bilan (le montant des obligations du programme « *Asset Purchase Programme* » arrivant à échéance n'est plus réinvesti à compter du 1^{er} juillet). En outre, les banques de la zone euro ont remboursé fin juin près de 500 milliards d'euros de prêts à long terme.

Après les turbulences financières de mars (faillites bancaires aux Etats-Unis, rachat de Crédit Suisse par UBS sous l'égide des autorités helvétiques), les taux d'intérêt à long terme s'étaient repliés, sous l'effet de la montée de l'aversion pour le risque et d'une révision à la baisse des anticipations de taux directeurs. Les mesures prises par les banques centrales ont toutefois restauré progressivement la confiance des investisseurs, ce qui s'est traduit par une remontée progressive des taux longs. Dans la perspective d'un resserrement monétaire qui pourrait s'achever après l'été, les taux d'intérêt à long terme paraissent cependant proches de leur pic : le rendement de l'OAT 10 ans a atteint 2,93 % en moyenne en juin.

La remontée des taux longs n'a pas été sans conséquence sur la structure de l'épargne, aussi bien des ménages que des entreprises. L'encours de dépôts à vue détenus par les ménages français, qui avait très fortement augmenté durant la phase de taux très bas au milieu des années 2010, a nettement reflué ces derniers mois : il a diminué de 47 milliards

d'euros entre août 2022 (son point haut) et mai 2023 (soit 7 %), au profit surtout du livret A (dont le taux dépend de l'inflation et des taux à court terme) et des comptes à terme. Une tendance similaire a été observée pour les entreprises : l'encours de leurs dépôts à vue (qui avait été gonflé par l'octroi des prêts garantis par l'Etat) était inférieur de 115 milliards d'euros en avril par rapport au pic atteint en juillet 2022 (à 680 milliards d'euros).

L'euro se maintient contre le dollar

Avec la fermeté de la BCE, l'euro s'est légèrement apprécié au 1er semestre (à 1,09 €/€ fin juin contre 1,07 €/€ fin décembre). Un point marquant sur le marché des changes a été l'affaiblissement du yen (il a perdu environ 10 % de sa valeur contre le dollar entre fin décembre et fin juin), du fait du maintien d'une politique toujours très accommodante par la Banque du Japon qui contraste avec la hausse des taux directeurs pratiquée aux Etats-Unis et en Europe. De son côté, la Banque d'Angleterre a semblé vouloir faire une pause dans son resserrement monétaire au printemps dernier. Mais la persistance d'une inflation élevée, qui tient en partie aux tensions sur le marché du travail générées par le Brexit, l'a contrainte à relever de 50 points de base son taux directeur en juin (à 5 %). Cela a plutôt soutenu la livre, qui s'affichait à 0,86 £/€ fin juin, un chiffre proche de ce qui était observé fin 2022. S'agissant des devises émergentes, le réal brésilien s'est apprécié ces derniers mois contre l'euro (1€ = 5,22 BRL fin juin contre 5,66 fin décembre), soutenu par des taux d'intérêt élevés et une inflation brésilienne qui ralentit.

En Bourse, les valeurs bancaires souffrent de la crise de liquidité de mars dernier

La crise de liquidité de mars dernier avait mis un coup d'arrêt au redressement des indices boursiers, entamé début 2023. Les valeurs bancaires restaient encore très en retrait fin juin par rapport au niveau de début mars (environ -8 % en zone euro et -15 % aux Etats-Unis). Avec la restauration de la confiance des investisseurs et l'idée que le cycle de resserrement monétaire pourrait s'achever prochainement, les principaux indices boursiers se sont redressés à partir du mois d'avril, en dépit des craintes sur la croissance économique. Sur l'ensemble du 1er semestre, le CAC 40 a gagné 14,3 %, à 7 400 points le 30 juin 2023 (il avait reculé de 9,5 % en 2022).

2.2 Evènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2023

La phase de « crise » liée au Coronavirus ou Covid-19 est désormais finie et n'aura pas eu d'incidence sur l'activité ou les résultats de La Banque Postale Home Loan SFH. Par ailleurs, la poursuite du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie ne conduit pas non plus à des impacts particuliers ni significatifs sur les opérations, les résultats, le patrimoine, et la situation financière de La Banque Postale Home Loan SFH. Enfin, le contexte courant de hausse des taux renchérit le coût des émissions au passif, mais est neutralisé par le remplacement des fonds levés auprès de La Banque Postale aux conditions usuelles ou réajustées le cas échéant.

Au premier semestre 2023, La Banque Postale Home Loan SFH a émis pour 3 250 millions d'euros d'obligations de financement de l'habitat, dans le cadre de son programme de *Covered Bonds*, sous format EMTN. Cela s'est traduit par la mise au marché d'une première émission Sociale (série 46) d'un montant de 1 250 millions d'euros et d'une émission publique (série 47) d'un montant de 1 000 millions d'euros souscrite par La Banque Postale (série 46). La série 48 de 1 000 millions d'euros de *Retained Non Callable* (série 48) a été réalisée en remplacement du rappel des séries 32 et 36 mentionnées plus haut. Les caractéristiques des émissions sont détaillées ci-après.

Série	ISIN	Montant (en M€)	Date de règlement	Maturité	Taux	Format Hard/Soft	Publique Privée Retained	Callable	Thématique
46	FR001400FD12	1 250	31/01/2023	31/01/2031	Fixe	Soft	Publique	non	SOCIALE
47	FR001400HF42	1 000	19/04/2023	19/04/2029	Fixe	Soft	Publique	non	
48	FR001400ILH4	1 000	20/06/2023	20/06/2029	Fixe	Soft	Retained	non	

Pour des raisons de gestion actif/passif, La Banque Postale Home Loan SFH a remboursé par anticipation 3 obligations *Retained* (séries 24, 32 et 36) dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

Série	ISIN	Montant (en M€)	Date initiale de règlement	Date de rappel
24	FR0013397338	500	17/01/2024	30/01/2023
32	FR0013481942	500	07/05/2024	20/06/2023
36	FR0013504594	500	27/09/2024	20/06/2023

Ces opérations portent l'encours total des obligations de financement de l'habitat, à un nominal cumulé de 20 216 millions d'euros au 30 juin 2023.

Le passif privilégié de La Banque Postale Home Loan SFH est sécurisé par la remise en garantie par le groupe La Banque Postale d'un portefeuille de prêts à l'habitat, le *cover pool*. Le *cover pool* est enregistré en hors-bilan en « autres valeurs reçues en garantie » pour un montant de 26 451 millions d'euros au 30 juin 2023. Les principales caractéristiques du *cover pool* sont présentées ci-dessous :

- capital restant dû : 26 451 millions d'euros ;
- nombre de prêts : 315 044 unités ;
- capital restant dû moyen : 84,0 milliers d'euros.

La répartition par nature de sûreté est la suivante :

Type de sûreté	Répartition en nombre	Répartition en encours
Hypothèque de premier rang	7,2 %	6,1 %
Privilège Prêteur de Deniers	36,3 %	38,2 %
Caution Crédit Logement	56,6 %	55,8 %

En relation avec les émissions d'obligations sécurisées, le *cover pool* est régulièrement rechargé de crédits immobiliers afin de conserver des taux de couverture suffisants. Le ratio ACT et le ratio de couverture réglementaire sont tous deux à 128 % au 30 juin 2023. Leurs niveaux sont restitués sur le site internet de La Banque Postale Home Loan SFH selon le format du label *European Covered Bond Company*.

2.3 Perspectives pour le second semestre 2023

La Banque Postale Home Loan SFH continuera sur le reste du second semestre 2023 à participer aux éventuels besoins de financement de l'activité Crédit du groupe La Banque Postale.

Ainsi, La Banque Postale Home Loan SFH continuera d'émettre des ressources privilégiées, sous la forme d'*Euro Medium Term Notes* (EMTN) et de titres sous la forme de *Namens*.

2.4 Présentation des comptes semestriels

Les comptes semestriels 2023 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les prêts collatéralisés consentis par La Banque Postale Home Loan SFH au groupe La Banque Postale sont adossés en nominal et en maturité aux ressources privilégiées : une marge fixe est appliquée au taux fixe des prêts visant à couvrir les frais fixes de La Banque Postale Home Loan SFH sur la base d'un programme d'émissions de 30 milliards d'euros. Les frais primaires et secondaires rattachés aux émissions sécurisées sont répercutés sur les prêts collatéralisés.

Les prestations réalisées par le groupe La Banque Postale pour le compte de La Banque Postale Home Loan SFH sont refacturées à La Banque Postale Home Loan SFH sur la base de leur prix coûtant.

Le résultat brut d'exploitation au 1^{er} semestre 2023 s'élève à 728 milliers d'euros et provient :

- d'un produit net bancaire de 2 839 milliers d'euros ;
- des charges générales d'exploitation pour 2 111 milliers d'euros.

Le résultat courant avant impôt s'inscrit au même niveau que le résultat brut d'exploitation. L'impôt sur les bénéfices s'élève à 463 milliers d'euros. Compte tenu de ces éléments, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 265 milliers d'euros.

Au 30 juin 2023, le total du bilan de La Banque Postale Home Loan SFH s'élevait à 20 526 413 milliers d'euros et les capitaux propres à 250 673 milliers d'euros (en prenant en compte l'intégration du résultat de l'exercice en report à nouveau).

2.5 Principaux risques et incertitudes

Risque de marché

Conformément à ses statuts qui lui interdisent toute activité ne correspondant pas strictement à son objet social, la Société n'a aucune activité de marché. La Charte de Gestion Financière de la SFH exclut également les activités de négociation.

Aussi, elle n'a aucun portefeuille de négociation, ni de par son activité principale (émission de ressources privilégiées) ni au titre de la gestion de sa trésorerie résiduelle. Enfin son risque de change est nul, et à ce titre le risque de marché du portefeuille bancaire est également nul.

Risque de taux d'intérêt et de liquidité

Par construction, le passif privilégié de la Société est parfaitement adossé à son actif, constitué des prêts collatéralisés octroyés à La Banque Postale.

Les risques de taux et de liquidité de la Société sont limités au remplacement des fonds propres. Le risque de taux est aujourd'hui modéré. La Société maintient sa politique d'investissement à moyen terme de ses fonds propres, qui fait maintenant apparaître un risque au sens des conventions EBA (duration 0 des fonds propres).

En dehors de cette exposition résiduelle, la Société ne porte pas de risque de taux et de liquidité.

3.

Comptes semestriels au 30 juin 2023

3.1	Comptes semestriels 2023	16
	Bilan synthétique	16
	Hors-bilan social	18
	Compte de résultat	19
	Tableau des flux de trésorerie	19
3.2	Annexe aux comptes	22
	Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation	22
	Note 2 Bilan – Détail par catégorie	25
	Note 3 Opérations financières – Détail par catégorie	34

3.1 Comptes semestriels 2023

Bilan synthétique

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30.06.2023	31.12.2022
ACTIF			
Opérations interbancaires et assimilées			
○ Caisse, banques centrales	2.1	441	7
○ Effets publics et valeurs assimilées	2.2	(0)	10 992
○ Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.3	20 524 209	19 280 464
Opérations avec la clientèle			
○ Comptes ordinaires débiteurs		-	-
○ Créances commerciales		-	-
○ Autres concours à la clientèle et opérations de crédit-bail et assimilées		-	-
Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable			
○ Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations, parts dans les entreprises liées, et autres titres détenus à long terme			
○ Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
○ Parts dans les entreprises liées		-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles			
○ Immobilisations incorporelles		-	-
○ Immobilisations corporelles		-	-
Comptes de régularisation et actifs divers			
○ Autres actifs	2.4	1 107	772
○ Comptes de régularisation	2.4	656	25
TOTAL		20 526 413	19 292 260
PASSIF			
Opérations interbancaires et assimilées			
○ Banques centrales		-	-
○ Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		-	-
Opérations avec la clientèle			
○ Comptes d'épargne à régime spécial		-	-

○ Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		-	-
○ Autres dettes envers la clientèle		-	-
Dettes représentées par un titre	2.5		
○ Bons de caisse		-	-
○ Titres de marché interbancaire et titres de créances négociables		-	-
○ Emprunts obligataires et assimilés		20 249 368	19 015 882
○ Autres dettes représentées par un titre		-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	2.6		
○ Autres passifs		26 372	25 969
○ Comptes de régularisation		-	-
Provisions		-	-
Dettes subordonnées		-	-
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		-	-
Capitaux propres sociaux (hors FRBG)	2.8		
○ Capital souscrit		244 000	244 000
○ Primes d'émission et d'apport		-	-
○ Réserves		588	555
○ Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
○ Report à nouveau		5 820	5 186
○ Résultat de l'exercice		265	667
TOTAL		20 526 413	19 292 260

Hors-bilan social

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres donnés	-	-
Engagements de financement		
○ En faveur d'établissements de crédit	-	-
○ En faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
○ En faveur d'établissements de crédit	-	-
○ En faveur de la clientèle	-	-
Engagements sur titres		
○ Titres à livrer	-	-
Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres reçus	-	-
Engagements de financement		
○ Reçus d'établissements de crédit	-	-
○ Reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
○ Reçus d'établissements de crédit	-	-
○ Reçus de la clientèle	-	-
Engagements sur titres		
○ Titres à recevoir	-	-
Autres engagements donnés et reçus	(26 450 103)	(25 275 903)
Autres engagements donnés	1 090	754
Autres engagements reçus	(26 451 193)	(25 276 658)

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	30.06.2023	31.12.2022	30.06.2022
Intérêts et produits assimilés :	3.1	84 868	99 598	43 607
○ Opérations de trésorerie et interbancaires		84 769	99 281	43 413
○ Opérations avec la clientèle		-	-	-
○ Obligations et autres titres à revenu fixe		99	318	194
○ Autres intérêts et produits assimilés		-	-	-
Intérêts et charges assimilés :	3.1	(82 428)	(95 059)	(41 373)
○ Opérations de trésorerie et interbancaires		-	-	-
○ Opérations avec la clientèle		-	-	-
○ Obligations et autres titres à revenu fixe		(82 428)	(95 059)	(41 373)
○ Autres intérêts et charges assimilés		-	-	-
Revenus des titres à revenu variable		-	-	-
Commissions (produits)	3.2	-	-	-
Commissions (charges)	3.2	(20)	(49)	(39)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		-	-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire ⁽¹⁾	3.3	450	450	450
Autres charges d'exploitation bancaire	3.3	(31)	(50)	(33)
Produit net bancaire		2 839	4 890	2 611
Charges générales d'exploitation :	3.4	(2 111)	(3 466)	(2 450)
○ Frais de personnel		-	-	-
○ Autres charges générales d'exploitation		(2 111)	(3 466)	(2 450)
○ Refacturations		-	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-	-	-
Résultat brut d'exploitation		728	1 424	161
Coût du risque		-	-	-
Résultat d'exploitation		728	1 424	161
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-	-
Résultat courant avant impôt		728	1 424	161
Résultat exceptionnel		-	-	-
Impôts sur les bénéfices	3.5	(463)	(757)	(442)
Dotations nettes au FRBG et aux provisions réglementées		-	-	-
Résultat net social		265	667	(281)
Résultat net social par action (en euros)		0,01	0,03	(0,01)
Résultat dilué par action (en euros)		-	-	-
Nombre d'actions		24 400 000	24 400 000	24 400 000

⁽¹⁾ Commission de gestion du financement visant à couvrir l'écart moyen des coûts additionnels annuels (« increased costs ») au titre de l'UFA (« Uncommitted Facility Agreement »). Ce montant est enregistré en totalité au titre de la couverture annuelle.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte :

- **Les activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations, de titres d'investissement et des immobilisations corporelles et incorporelles.
- **Les activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les dettes subordonnées.
- **Les activités opérationnelles** comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit. Nous avons procédé à un ajustement dans la répartition entre caisse, banques centrales et comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022	30.06.2022
Résultat avant impôts	728	1 424	161
+/- Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles			
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations			
+/- Pertes nettes / gains des activités d'investissement			
+/- Pertes nettes / gains des activités de financement			
+/- Autres mouvements	(17 121)	(18 921)	900
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(17 121)	(18 921)	900
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(1 243 127)	(1 761 679)	(1 278 712)
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle			
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 260 877	1 760 876	1 260 904
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(648)	(110)	(480)
- Impôts versés	(378)	(612)	(233)
= Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	16 724	(1 525)	(18 521)
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	331	(19 022)	(17 460)
+/- Flux liés aux actifs financiers et participations			
+/- Flux liés aux immeubles de placement			
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles			
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-	-	-
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires			
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement			
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	-	-	-

Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	331	(19 022)	(17 460)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	331	(19 022)	(17 460)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-	-	-
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	26 249	45 271	45 271
Caisse, banques centrales (actif et passif)	7	1 084	1 084
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	26 242	44 187	44 187
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	26 580	26 249	27 811
Caisse, banques centrales (actif et passif)	441	7	353
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	26 139	26 242	27 457
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	331	(19 022)	(17 460)

3.2 Annexe aux comptes

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes sociaux semestriels

Les comptes sociaux semestriels sont établis conformément aux principes généraux applicables en France aux établissements de crédit.

Détenue à 100 %, La Banque Postale Home Loan SFH est consolidée dans les comptes du groupe La Banque Postale et fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe La Poste.

Changement de méthode et comparabilité

Il n'y a pas de changement de méthode dans l'établissement des comptes semestriels de La Banque Postale Home Loan SFH.

Historique

La Banque Postale Home Loan SFH a été agréée en qualité de société financière le 18 juillet 2013 et elle a ensuite dû opter pour le statut d'établissement de crédit spécialisé afin de se conformer aux dispositions du Règlement européen *Capital Requirements Regulation* (CRR).

Événements significatifs

Activité au premier semestre 2023

Au 30 juin 2023, les obligations de financement de l'habitat émises dans le cadre du programme de *Covered Bonds*, sous format EMTN ou *Namens*, représentent une valeur nominale cumulée de 20 216 millions d'euros dans le bilan social de La Banque Postale Home Loan SFH. Les primes et frais liés aux émissions sont étalés comptablement sur la durée de vie des titres émis.

Le passif privilégié de La Banque Postale Home Loan SFH est sécurisé par la remise en garantie par le groupe La Banque Postale d'un pool de prêts à l'habitat, le « *Cover Pool* ». La taille du *Cover Pool* a suivi l'évolution suivante au fil des cinq dernières années :

- 10,9 milliards d'euros à fin décembre 2018 ;
- 15,8 milliards d'euros à fin décembre 2019 ;
- 21,7 milliards d'euros à fin décembre 2020 ;
- 25,3 milliards d'euros à fin décembre 2022 ;
- 26,5 milliards d'euros à fin juin 2023.

Les prêts collatéralisés consentis par La Banque Postale Home Loan SFH au groupe La Banque Postale sont adossés en nominal et en maturité aux ressources privilégiées : une marge fixe est appliquée au taux fixe des prêts visant à couvrir les frais fixes de La Banque Postale Home Loan SFH sur la base d'un programme d'émissions. Les frais rattachés aux émissions sécurisées sont répercutés sur les prêts.

Le 9 décembre 2016, La Banque Postale Home Loan SFH a conclu avec le groupe La Banque Postale une convention de dépôt Espèces d'un montant de 25 millions d'euros pour une durée d'un an qui est depuis renouvelée par tacite

reconduction pour une durée identique, cette convention visant à permettre de couvrir les besoins de trésorerie à 180 jours conformément aux exigences réglementaires en l'absence de remboursement du principal des émissions.

La phase de « crise » liée au Coronavirus ou Covid-19 est désormais finie et n'aura pas eu d'incidence sur l'activité ou les résultats de La Banque Postale Home Loan SFH. Par ailleurs, la poursuite du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie ne conduit pas non plus à des impacts particuliers ni significatifs sur les opérations, les résultats, le patrimoine, et la situation financière de La Banque Postale Home Loan SFH. Enfin, le contexte courant de hausse des taux renchérit le coût des émissions au passif, mais est neutralisé par le remplacement des fonds levés auprès de La Banque Postale aux conditions usuelles ou réajustées le cas échéant.

Événements significatifs postérieurs à la clôture

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas identifié d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

Règles de présentation et d'évaluation

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, est appliqué. Ce règlement définit les modalités de comptabilisation de toutes les opérations relevant de l'activité bancaire (créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, titres à revenus fixes, engagements par signature et instruments financiers) et de traitement du risque de crédit qui y est associé. Pour une contrepartie donnée, le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de cette dernière par rapport aux engagements qu'elle a souscrits.

1 – Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – Engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit.

2 – Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*. Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles l'établissement estime probable le risque de ne pas percevoir tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie.

3 – Titres

Les titres sont inscrits au bilan en fonction de leur nature :

- effets publics (bons du Trésor et titres assimilés) ;
- obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire) ;
- actions et autres titres à revenu variable.

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014, ces titres sont comptabilisés en fonction de leur portefeuille de destination : investissement, placement, transaction, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille ils sont soumis à des règles d'évaluation spécifiques décrites *infra*. En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe inscrits en portefeuille de placement ou d'investissement sont identifiés comme douteux selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement aux portefeuilles de transaction ou d'investissement. Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus. Ils sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti » et évalués de la façon suivante, par ensembles homogènes de titres et sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres :

- obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciation ;

- Bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Les gains sur opérations de microcouverture sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les éventuelles primes ou décotes attachées aux titres à revenus fixes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus des titres de placement sont comptabilisés au compte de résultat en produits d'intérêt pour les titres à revenus fixes et en revenus des titres à revenus variables sinon.

Les gains ou pertes réalisés ainsi que les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie titres d'investissement si :

- Une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- Ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si La Banque Postale Home Loan SFH a la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

En l'absence de marché actif, la valorisation comptable doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal. À titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des *futures* est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres Neu-CP (« *Negociable European Commercial Paper* ») et les dépôts-repo.

Titres d'investissement

Ils sont composés de titres à revenu fixe acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de placement » ou « Titres de transaction » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. En revanche, lorsqu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie de la valeur de remboursement à leur échéance, une dépréciation est constituée. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (surcote décote) est amortie en mode actuariel.

Les intérêts de ces titres sont comptabilisés au compte de résultat en produits d'intérêt sur titres à revenus fixes. Les dotations ou reprises de dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants. Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ». Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle, décrite précédemment, de reclassement des autres titres détenus.

4 – Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions réalisées dans le cadre du programme d'émissions d'EMTN de La Banque Postale Home Loan SFH.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les frais et primes d'émissions sont étalés sur la durée des emprunts.

NOTE 2 BILAN – DETAIL PAR CATEGORIE

2.1 Détail, caisse et banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Caisse		
Banques centrales	441	7
Créances rattachées banques centrales		
CAISSES, BANQUES CENTRALES	441	7

2.2 Opérations financières – Détail par catégorie

(en milliers d'euros)	30.06.2023				31.12.2022					
	Titres de			Activité de portefeuille	Total	Titres de			Activité de portefeuille	Total
	Transaction*	Placement	Investissement			Transaction*	Placement	Investissement		
Effets publics et valeurs assimilées										
Valeur de remboursement			-		-			10 900		10 900
Primes/décotes résiduelles		-	-		-		(23)			(23)
Créances rattachées			(0)		(0)			115		115
Dépréciations					-					-
Valeur nette comptable			(0)		(0)			10 992		10 992
<i>Dont titres prêtés</i>					-					-
<i>Dont titres cotés</i>			(0)		(0)			10 992		10 992
Obligations et autres titres à revenu fixe										
Valeur de remboursement					-					-
Primes/décotes résiduelles					-					-
Créances rattachées					-					-
Dépréciations					-					-
Valeur nette comptable					-					-
<i>Dont titres prêtés</i>										
<i>Dont titres cotés</i>										
Actions et autres titres à revenu variable										
Valeur brute										
Créances rattachées										
Dépréciations										
Valeur nette comptable					-					-
<i>Dont titres prêtés</i>										
<i>Dont titres cotés</i>										
TOTAL NET PAR TYPE DE PORTEFEUILLE	-	-	(0)	-	(0)	-	-	10 992	-	10 992

2.2.1 Valeur de marché des opérations financières

(en milliers d'euros)	30.06.2023				31.12.2022				
	Titres de			Activité de portefeuille	Titres de			Activité de portefeuille	Total
	Transaction*	Placement	Investissement		Transaction*	Placement	Investissement		
Effets publics et valeurs assimilées									
Valeurs nettes comptables ⁽¹⁾			-				10 992		
Valeur de marché		-	-			-	10 986		
Obligations et autres titres à revenu fixe									
Valeurs nettes comptables ⁽¹⁾									-
Valeur de marché									-
Actions et autres titres à revenu variable									
Valeurs nettes comptables ⁽¹⁾									
Valeur de marché									
TOTAL NET PAR TYPE DE PORTEFEUILLE	-	-	-	-	-	-	10 986	-	-

(1) Les dépréciations sont calculées en tenant compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés, le cas échéant, en couverture des titres de placement.

2.3 Créances envers les établissements de crédit et assimilées

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires débiteurs	26 139	26 242
Comptes et prêts au jour le jour		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs non imputées		
Créances douteuses		
Créances rattachées		
TOTAL BRUT	26 139	26 242
DEPRECIATIONS		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A VUE	26 139	26 242
Comptes et prêts à terme	20 421 645	19 178 519
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Créances douteuses		
Créances rattachées	76 425	75 703
TOTAL BRUT	20 498 070	19 254 222
DEPRECIATIONS		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A TERME	20 498 070	19 254 222
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILEES	20 524 210	19 280 464

2.4 Détail des comptes de régularisation et autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Charges constatées d'avance	206	25
Produits à recevoir sur dérivés	-	-
Autres produits à recevoir	450	-
Réévaluation des instruments dérivés et de change	-	-
Comptes d'encaissement	-	-
Autres comptes de régularisation	0	-
COMPTES DE REGULARISATION	656	25
Instruments conditionnels achetés	-	-
Gestion collective des Livrets de Développement Durable	-	-
Dépôts de garantie versés	4	4
État, impôts et taxes	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-
Créances rattachées	-	-
Autres actifs	1103	768
Dépréciations	-	-
ACTIFS DIVERS	1107	772
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	1763	797

2.5 Dettes représentées par un titre

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Bons de caisse		
Dettes rattachées		
BONS DE CAISSE		
Titres du marché interbancaire		
Certificats de dépôts		
Bons à Moyen Terme Négociable et autres Titres de Créances Négociables émis		
Dettes rattachées		
TITRES DU MARCHÉ INTERBANCAIRE ET TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES		
Emprunts obligataires et assimilés	20 216 000	18 966 000
Prime d'émissions	(41 137)	(23 148)
Dettes rattachées	74 504	73 030
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES	20 249 368	19 015 882
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées		
AUTRES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	20 249 368	19 015 882

2.6 Détail des comptes de régularisation et autres passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Produits constatés d'avance	-	-
Charges à payer	-	-
Réévaluation des instruments dérivés et de change	-	-
Autres comptes de régularisation	-	-
COMPTES DE REGULARISATION	-	-
Instruments conditionnels vendus	-	-
Dettes de titres	-	-
Fournisseurs	519	532
État, impôts et taxes	-	-
Créditeurs divers	25 853	25 437
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-
Dettes rattachées	-	-
PASSIFS DIVERS	26 372	25 969
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	26 372	25 969

2.7 Détail des opérations avec des établissements de crédit et avec la clientèle par durée restant à courir

<i>(en milliers d'euros)</i>	Intérêts courus	<= 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	30.06.2023
ACTIF	76 425	(15 776)	2 047 822	7 093 302	11 322 436	20 524 209
Créances sur les établissements de crédit et assimilées	76 425	(15 776)	2 047 822	7 093 302	11 322 436	20 524 209
Créances sur la clientèle						-
Portefeuilles de titres (transaction, placement et investissement)						-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-				-
Obligations et autres titres à revenu fixe						-
PASSIF	74 504	-	2 001 807	6 998 694	11 174 363	20 249 368
Dettes envers les établissements de crédit et assimilées						-
Dettes envers la clientèle						-
Dettes représentées par un titre	74 504	-	2 001 807	6 998 694	11 174 363	20 249 368
Emprunts obligataires						-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						-
Autres dettes représentées par un titre						-
Dettes subordonnées						-
HORS BILAN						-
Engagements de financement donnés						-
Engagements de garantie donnés						-

2.8 Capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Fonds pour risques bancaires généraux	Capital	Prime d'émission et d'apport	Réserves légales	Autres réserves et report à nouveau	Résultat social	Total des capitaux propres sociaux
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2021		244 000		531	4 737	473	249 741
Affectation du résultat N-1				24	449	(473)	
Distribution N au titre du résultat N-2							
Augmentation/Diminution de capital (x)							
Dotations/Reprise provision réglementée							
Résultat N						667	667
Autres mouvements							
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2022		244 000		555	5 186	667	250 408
Affectation du résultat N-1				33	634	(667)	
Distribution N au titre du résultat N-1							
Augmentation/Diminution de capital (x)							
Dotations/Reprise provision réglementée							
Résultat N						265	265
Autres mouvements							
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2023		244 000		588	5 820	265	250 673

Le capital social de La Banque Postale Home Loan SFH est de deux cent quarante-quatre millions (244 000 000) d'euros, divisé en vingt-quatre millions et quatre cent mille (24 400 000) actions de dix euros de nominal chacune.

31 mai 2023

Affectation du bénéfice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 667 013,33 euros :

- Réserve légale : 33 350,67 euros, et
- Compte de Report à Nouveau : 633 662,66 euros.

NOTE 3 OPERATIONS FINANCIERES – DETAIL PAR CATEGORIE

3.1 Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022	30.06.2022
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	84 769	99 281	43 412
○ Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs			
○ Intérêts sur comptes et prêts	84 813	99 368	43 456
○ Revenus négatifs sur comptes et prêts ⁽¹⁾	(43)	(88)	(43)
○ Intérêts sur valeurs reçues en pension			
○ Intérêts sur titres reçus en pension livrée			
○ Produits sur report/déport			
○ Autres intérêts et produits assimilés			
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-	-
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	99	318	194
○ Intérêts et produits assimilés sur titres de placement			
○ Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	99	318	194
○ Autres intérêts et produits assimilés			
Intérêts et produits assimilés sur opérations relatives à des dettes subordonnées			
Autres intérêts et produits assimilés			
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	84 868	99 598	43 607
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
○ Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs			
○ Intérêts sur emprunts à vue et à terme			
○ Intérêts sur titres donnés en pension livrée			
○ Autres intérêts et charges assimilées			
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	-
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	(82 428)	(95 058)	(41 373)
○ Intérêts sur certificats de dépôts négociables et bons à moyen terme négociables			
○ Intérêts et charges sur emprunts obligataires	(82 150)	(105 611)	(42 635)
○ Étalement prime sur emprunts obligataires	(277)	10 553	1 262
○ Autres charges d'intérêts			
Intérêts et charges assimilées sur opérations relatives à des dettes subordonnées			
Autres intérêts et charges assimilées	-	-	-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	(82 428)	(95 058)	(41 373)

⁽¹⁾ La présentation a été adaptée pour identifier en charges les intérêts négatifs sur prêts.

3.1.1 Intérêts sur titres à revenu fixe

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022	30.06.2022
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement			
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	99	318	194
Autres intérêts et produits assimilés			
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	99	318	194
Intérêts sur certificats de dépôts négociables et bons à moyen terme négociables			
Intérêts et charges sur emprunts obligataires	(82 428)	(95 058)	(42 635)
Étalement prime sur emprunts obligataires	(2 441)	(4 539)	1 262
Autres charges d'intérêts			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	(84 869)	(99 597)	(41 373)

3.2 Commissions

(en milliers d'euros)	30.06.2023		31.12.2022		30.06.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	(8)	-	(31)	-	(29)
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres	-	(12)	-	(18)	-	(10)
Opérations sur instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
Prestations de services financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations de change	-	-	-	-	-	-
Autres commissions	-	-	-	-	-	-
COMMISSIONS	-	(20)	-	(49)	-	(39)

3.3 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	30.06.2023		31.12.2022		30.06.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Charges refacturées, produits rétrocedés et transferts de charges	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges divers d'exploitation	450	(31)	450	(50)	450	(33)
Dotations/reprises aux provisions autres produits et charges d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	450	(31)	450	(50)	450	(33)
MONTANT NET DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	419		400		417	

3.4 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022	30.06.2022
Salaires et traitements	-	-	-
Retraites	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Intéressement et participation	-	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	-	-	-
Autres frais	-	-	-
FRAIS DE PERSONNEL	-	-	-
Montant des jetons de présence versés aux administrateurs	-	-	-
Impôts et taxes	178	230	96
Redevances de crédit-bail	-	-	-
Loyers, charges locatives	-	-	-
Honoraires	370	558	204
Autres charges d'exploitation	1 563	2 678	2 150
AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	2 111	3 466	2 450
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	2 111	3 466	2 450

3.5 Charges d'impôts

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022	30.06.2022
Impôt sur les sociétés	(463)	(757)	(442)
Crédit d'impôt			
CHARGE D'IMPOT	(463)	(757)	(442)
Déficits reportables			

3.5.1 Nature des différences

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022	30.06.2022
Temporaires			
Crédits & Dépôts			
Optionalité Provision Épargne Logement			
Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés	(39)	(77)	(43)
OPCVM			
Instruments financiers			
Autres différences temporaires			
Définitives			
Régime mère fille			
Crédit d'impôts			
Amendes			
DIFFERENCES	(39)	(77)	(43)

4.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2023

Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société La Banque Postale Home Loan SFH, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Les commissaires aux comptes

Mazars
Courbevoie, le 21 septembre 2023

KPMG SA
Courbevoie, le 21 septembre 2023

Charles DE BOISRIOU
Associé

Xavier DE CONINCK
Associé

5.

Responsabilité du rapport financier semestriel

PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Patrick PEAUCELLE

Directeur général

La Banque Postale Home Loan SFH

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 22 septembre 2023

Patrick PEAUCELLE

Directeur général

La Banque Postale Home Loan SFH

6.

Table de concordance du rapport financier semestriel

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations qui constituent le rapport financier semestriel devant être publié par les sociétés conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-4 du Règlement général de l'AMF.

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	N° DE PAGE
1. COMPTES SEMESTRIELS	15-37
2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	10-14
2.1. Événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et incidence sur les comptes	12-13
2.2. Principales transactions entre parties liées	-
2.3. Principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice	14
3. DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	39
4. RAPPORT DES CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS	38